

**Zeitschrift:** Wissen und Leben  
**Herausgeber:** Neue Helvetische Gesellschaft  
**Band:** 3 (1908-1909)

**Artikel:** Un magistrat républicain: le conseiller fédéral Schenk [Fin]  
**Autor:** Rossel, Virgile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-750990>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Diese Organisation der Rechtspflege ist nicht glücklich. Wie soll sich da eine einheitliche Praxis ausbilden, wenn Streitwerte unter 1000 Franken von 25 verschiedenen kantonalen Instanzen behandelt werden können?

Immerhin werden alle die gerügten Einzelheiten die Vorlage nicht gefährden, wenn man sich bei der Monopolfrage und bei den Nichtbetriebsunfällen eines Bessern besinnt. Geschieht das nicht, so ist sie schlechterdings unannehmbar, und das trotz der Subventionsbestimmungen für die freien Krankenkassen, die man kaum bekämpfen wird. Die Unfallvorlage in ihrer heutigen Form wird, da sie die Subventionierung der Krankenkassen an finanz-, sozial- und wirtschaftspolitischer Bedeutung weit übertrifft, auch die Krankenversicherungsvorlage mit Sicherheit in den Strudel des Referendums reissen, wenn es nicht gelingt, eine annehmbare oder weniger verhängnisvolle Lösung zu finden. Wenn das nicht möglich ist, so wäre es wohl am besten, jeden der beiden Teile der Vorlage als selbständige Gesetzesvorlage zu behandeln, damit die Unfallversicherung die Krankenversicherung nicht unter Umständen mit sich in den Untergang ziehe.

BERN

DR J. STEIGER

□□□

## UN MAGISTRAT RÉPUBLICAIN: LE CONSEILLER FÉDÉRAL SCHENK (Fin.)

Dans les débats qui aboutirent au projet de constitution de 1872, Schenk s'intéressa notamment au problème scolaire. L'une de ses propositions, qui devait revoir le jour trente ans après, était ainsi conçue: „La Confédération subventionne l'école primaire; l'exécution de ce principe est renvoyée à la loi.“ Il était Président de la Confédération, il était à l'apogée de son talent, il avait parlé avec une chaleur qui aurait dû enlever tous les suffrages. Sa proposition obtint 17 voix au Conseil national! Il avait cédé au courant d'enthousiasme populaire, qui fut d'autant plus court qu'il avait été plus violent. „Un droit, une armée!“ Le 12 Mai 1872, la nouvelle Constitution fédérale fut rejetée par 260,850 non contre 255,606 oui, et par treize cantons contre neuf.

C'était à recommencer. L'expérience que l'on avait faite ne fut pas perdue. La Suisse ne réalise de progrès durables que sous l'espèce du compromis. Cela est regrettable peut-être; cela est fatal, car la contradiction des mœurs, des intérêts, des mentalités ne s'accorde point de solutions radicales. Et la Constitution fédérale, du 19 Avril 1874, qui représentait un moyen terme entre le cantonalisme des uns et l'unitarisme des autres, fut acceptée à une majorité de près de 150,000 voix. La leçon de modération nécessaire que le peuple avait donnée aux Chambres se grava dans l'esprit de Schenk. Plus tard, quoiqu'il fût un centralisateur convaincu, il ne travailla plus qu'avec une circonspection inquiète dans le sens de ses idées.

Des trente et un ans et demi que Charles Schenk fut membre du Conseil fédéral, il en passa vingt-deux au moins à la tête du Département de l'Intérieur, le plus chargé de tous et celui dont les ressorts étaient le plus variés. Il ignorait la fatigue. Il était un exemple de ponctualité et d'assiduité. Il arrivait l'un des premiers au Palais, il en sortait l'un des derniers. Méthodique sans pédantisme, persévérant sans obstination, souple sans faiblesse, ferme sans brusquerie, pesant scrupuleusement toutes choses, ne s'avançant guère qu'à coup sûr, d'une sincérité qui n'avait pas à dissimuler sous des grâces et des caresses banales l'aimable scepticisme de tant de politiciens, il était un Bernois, mais du genre amène et facile, qui conquiert sans avoir jamais l'air de prendre. N'est-ce point là l'explication des ses innombrables succès remportés dans presque tous les domaines?

Rien de plus délicat, ni de plus malaisé que la distribution de la manne fédérale à une quantité d'œuvres que les cantons sont incapables d'accomplir par leurs seules ressources. Ecartez les prétentions excessives ou inopportunes, mesurer l'appui, doser les secours de la Confédération, ne froisser aucune susceptibilité, ne pas se laisser entraîner à l'ombre même d'une injustice, être économe des deniers publics sans lésiner, voir grand et faire grand quand il le faut, on avouera que cela suppose un ensemble rare d'aptitudes et de qualités, non moins que les plus heureux dons du caractère. Et puis, Schenk était un connaisseur d'hommes. Il savait s'entourer d'auxiliaires excellents; il ne tuait pas chez ses sous-ordre la joie et la force d'initiative; il n'était pas de ceux

qui s'opiniâtrèrent à ne rien tirer que d'eux-mêmes; il était un chef, qui commandait mais en disant à ses officiers et à ses soldats: „Faites pour le mieux, et ne vous croyez pas obligés à une obéissance servile aux ordres du maître.“ Tous ceux qui ont été ses subordonnés ne peuvent répéter assez combien ils étaient fiers de travailler avec lui.

Pour les corrections de nos rivières et de nos torrents, pour le reboisement de nos forêts, pour l'établissement et l'entretien de nos routes alpestres, pour la protection de la santé publique, pour les bâtiments des postes et des douanes suisses, il a déployé la plus clairvoyante et la plus inlassable activité. Le nouveau Palais fédéral, le Palais du Parlement ont été construits en bonne partie sous son intelligente direction; Berne est la capitale de la Suisse aujourd'hui pour l'éternité: son droit repose sur l'indestructible assise de ses monuments publics autant que sur la lettre changeante de la loi, et le Bernois Schenk avait assez étudié l'histoire pour ne pas ignorer que le moëllon survit aux textes légaux les plus sûrs de durer.

Il a présidé à l'élaboration de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques de 1877 et il en a surveillé l'application pendant de longues années. Il était un radical, il était aussi un socialiste comme tous les esprits éclairés le sont et doivent l'être: l'égoïste libéralisme de l'école manchesterienne répugnait à sa nature avide de justice. Au cours des débats parlementaires très animés qui précédèrent l'adoption de la loi par les Chambres, il avait éloquemment flétrî la maxime non interventionniste du „laisser faire et laisser passer“, que nombre de ses coreligionnaires politiques tenaient encore pour l'évangile de l'économie sociale. Et il avait invoqué, pour son opinion, l'avis d'un illustre Anglais qu'on ne pouvait accuser d'être un révolutionnaire. A ceux qui redoutaient la fixation de la journée normale de travail, les mesures protectrices du travail de l'enfant, il avait cité ces paroles de Macaulay: „Comment expliquer les différences que nous remarquons dans le bien-être des divers pays? Ce n'est pas le sol, ce n'est pas le climat, ce ne sont pas les mines, les fleuves, les ports qui constituent la richesse d'une nation, mais l'intelligence et la santé des citoyens. La nature a fait de l'Egypte, de la Sicile, les jardins qu'ils ont été jadis. Est-ce la qualité de l'air ou de la terre

cultivable, qui à donné à l'Ecosse plus d'aisance qu'à l'Egypte, ou à la Hollande qu'à la Sicile? Non, c'est l'Ecossais qui a fait l'Ecosse, et le Hollandais la Hollande . . . L'homme, cette machine incomparable, se restaure par ses jours de repos, par ses heures de loisir. Ce qui rend une population plus saine, plus forte, plus sage et meilleure ne saurait l'appauprir. Vous ne nous effraierez pas, en nous disant — le discours de Macaulay est de 1846 — que, dans certaines fabriques de l'Allemagne, des enfants travaillent pendant 17 heures sur 24, si bien qu'il n'en est pas plus d'un sur mille qui atteigne la taille nécessaire pour être admis au service militaire; et vous ne nous effraierez pas davantage en nous prophétisant, qu'après l'adoption de notre projet, nous ne pourrons plus soutenir la concurrence de ces fabriques. Si nous devions perdre le premier rang que nous occupons parmi les peuples qui se livrent à l'industrie et au commerce, ce ne serait jamais au profit d'une race dégénérée de nains, mais au profit d'un peuple qui se distinguerait par la vigueur de son corps et la puissance de son génie.“ Ces accents, Schenk aurait pu ne pas les demander au Macaulay; il les aurait trouvés dans son cœur. Mais il pensa que sa démonstration serait plus irrésistible, s'il s'appuyait sur l'autorité d'un représentant de cette Angleterre qu'on célébrait comme le refuge de toutes les libertés.

La loi sur les fabriques n'était qu'un commencement. C'est assurément un titre de gloire, pour Charles Schenk, d'avoir écarté, d'une main robuste, tous les obstacles jetés sur le chemin de cette précieuse conquête sociale.

Il eut moins de chance dans ses tentatives de légiférer en matière scolaire. L'enquête générale qu'il avait ordonnée n'était pas achevée, que déjà des adversaires surgissaient de toutes parts. L'arrêté fédéral, du 14 Juin 1882, qui prévoyait l'institution d'un *Schulsekretär*, souleva une opposition formidable. On cria au *Schulvogt*, au „bailli“, on promena dans toute la Suisse le spectre de la religion en danger: l'innocent et salutaire contrôle d'un fonctionnaire consciencieux fut métamorphosé en instrument de quelque monstrueuse inquisition! Ce mot de „bailli“, inventé par un polémiste plus habile que scrupuleux, déchaîna toutes les passions fédéralistes et confessionnelles contre le projet Schenk,

qui fut repoussé, le 26 Novembre 1882, par 318,139 non contre 172,010 oui. Le canton de Berne lui-même avait trahi la cause de son conseiller fédéral.

Ce fut une cruelle déception pour Schenk. L'école n'avait-elle pas toujours été la plus constante et la plus chère de ses préoccupations? Le subventionnement des Universités et des Académies cantonales, qui lui paraissait une mesure d'équitable réparation envers les Etats confédérés dont le budget était grevé de lourdes charges pour le développement de l'instruction supérieure, ne lui apporta non plus que des mécomptes. Il ne put vaincre des méfiances, ni des jalousies, qui n'ont pas désarmé au vingtième siècle. Mais il était un démocrate trop fervent, pour ne pas s'incliner devant la volonté d'une majorité même mal inspirée. Et le temps n'est-il pas le souverain conciliateur? N'est-ce pas de lui qu'on peut dire ce que Benjamin Constant disait de M<sup>me</sup> de Staël: „Il sait tout unir?“

Il est des tempes sera, même dans la politique. Schenk se plaisait à y pénétrer. A ses yeux, la Confédération ne devait pas avoir cure que des intérêts matériels de l'ensemble. Une nation ne vit pas seulement de pain. On délaissait les lettres, les arts et les sciences. Quelques maigres subsides distribués sans bonne grâce, et c'était tout. Le 3 Juin 1887, Schenk déposa sur le bureau des Chambres un projet d'arrêté fédéral destiné à l'encouragement de l'art suisse. Ce projet fut adopté, presque sans modifications, le 22 Décembre 1888. Schenk avait cité l'exemple de la France, et il s'était écrié: „L'encouragement de l'art signifie un encouragement du travail national et un moyen de réforme sociale. Ce que des esprits myopes considéraient autrefois comme un luxe, est reconnu depuis longtemps comme quelque chose de nécessaire. Le Beau, l'aspiration à la beauté, n'est pas seulement une source de noble épanouissement intellectuel, c'est encore une source de bien-être et de richesse pour un pays.“ Schenk avait vu plus loin que beaucoup d'autres. Son idéalisme ne demeura pas stérile. Deux ans après, la Confédération recevait un don de deux millions et demi de francs: M<sup>me</sup> Lydia Welti-Escher avait créé la fondation Gottfried Keller, et c'était là comme une généreuse réponse à l'arrêté de 1888.

La conservation de nos monuments historiques, la création de la Bibliothèque nationale et du Musée national, la réorganisation de l'administration fédérale, le monopole de la vente de l'alcool, et bien d'autres tâches non moins importantes avaient rempli la magistrature de Schenk. Succès et revers avaient glissé sur lui sans courber ses épaules, sans diminuer sa force de travail, sans altérer sa magnifique constitution de vrai fils de la terre bernoise. Sous les sourcils grisonnants, les yeux avaient encore leur regard fin et clair; sous la forte moustache poivre et sel, la bouche gardait son bienveillant sourire, et la blanchissante couronne des cheveux encadrait un visage qui n'était pas celui d'un vieillard. Cependant Schenk avait soixante-douze ans. Dans les séances du Conseil fédéral, il présentait ses affaires et discutait celles de ses collègues avec le même entrain qu'au début de sa carrière. Les Chambres l'écoutaient avec le même plaisir: s'il tenait, de l'orateur de la chaire, l'onction et la solennité, si son débit avait la lenteur grave et la correction classique, Schenk possédait si admirablement toutes les questions politiques, sa voix avait une telle force de persuasion et de sympathie, on sentait si bien le grand honnête homme en lui, et la large sobriété du geste, la prenante logique de la pensée, la distinction du ton, l'autorité de la parole faisaient une si profonde impression qu'un silence religieux, auquel nous ne sommes plus habitués, accueillait tous ses discours. Il me semble que je l'ai, là devant moi, et que, suspendu à ses lèvres, j'entends couler le flot égal de sa noble et mâle éloquence.

Son âge aurait pu l'incliner au repos. Schenk n'avait pas l'air de se douter qu'il avait plus d'un quart siècle de carrière fédérale derrière lui et, qu'au soir d'un très beau jour, les aises charmantes de la vie contemplative sont permises. Il aimait à payer de sa personne. Et il était bien le plus régulier des habitants du Palais. Ou, si l'on avait pu lui reprocher quelque irrégularité, c'est qu'il oubliait assez souvent qu'un employé modèle ne travaille plus après midi, ni après six heures. Son Département de l'Intérieur était si vaste, et Schenk pouvait si peu souffrir de n'être pas au courant de tout, que la journée socialiste ne lui suffisait pas.

Le Lundi, 8 Juillet 1895, à sept heures et demie du matin, il avait quitté son domicile, pour arriver, comme de coutume, l'un des

premiers au Palais. Il descendit tranquillement les pentes ombragées de l'Argauerstalden. Près de la fosse aux ours, il rencontra un de ces pauvres diables qui savaient ne jamais retirer vide la main qu'ils lui tendaient. Schenk lui passa une pièce de monnaie, s'entretint un moment avec lui. Il n'aperçut pas un camion qui se dirigeait, au galop, de son côté ou il se figura qu'il aurait le temps de l'esquiver. Le lourd équipage le renversa, et Schenk resta sans connaissance sur la chaussée. On le releva, on le transporta chez lui. Des médecins furent mandés en hâte. Tous les soins furent inutiles. Une longue agonie, presque sans douleurs, le mena jusqu'au 18 Juillet.

La nouvelle de sa mort se répandit bientôt dans tout le pays. La Suisse entière fut en deuil. Berne lui prépara d'imposantes funérailles . . . Et les vers d'Uhland nous reviennent à la mémoire :

Doch schön ist nach dem grossen  
Das schlichte Heldenhum.

BERNE

VIRGILE ROSSEL

□ □ □

## SCHWEIZER GEDICHTBÜCHER

Haben wir in der Schweiz Überproduktion oder Unterproduktion an poetischen Werken? Die Frage wird oft gestellt und immer wieder anders beantwortet. Denn im Grunde ist es doch eine müsige Frage. Zählen wir einfach die Gedichtbände, die erscheinen, so ist kein Zweifel, dass ihrer zu viele sind. Rechnen wir aber zusammen, was Ewigkeitswert hat, was wirklichen, tiefen Genuss bereitet, nicht nur dem Autor und seinen Nachbetern, so müssen wir uns gestehen, dass die Produktion sehr gering ist.

Die drei Bände, die ich heute kurz besprochen möchte, sind mit zufälligem Griff dem Erschienenen entnommen.

Ein kleines, einfach und geschmackvoll ausgestattetes Bändchen, das bei Schäfer in Schkeuditz erschienen ist, heisst „Die Brücke Europas“. Sein Verfasser ist Gustav Gamper, der auch einer unserer sympathischsten Maler ist und meisterhaft das Cello spielt. Wären nicht entschiedene Prosaïsmen in seinen Versen allzu häufig ( . . . dessen Herz geöffnet ist für die Herrlichkeit der Demokratie . . . . Wahrlich alles, was einem höhern Geiste dient, ist militärisch diszipliniert . . . . ob ich wandernd diese Gesänge aufzeichne und endlich sie dem Druck überliefere . . . ), ich möchte sie als die besten erklären, namentlich die besten patriotischer Art, die ich seit langem gelesen habe. Gamper ist ein Lebensbejaher, der die Schönheit unserer Landschaft, unseres bürgerlichen und militärischen Lebens als Künstler